

REACTION

Strasbourg, le 25 mai 2020

Décision du tribunal administratif du 25 mai Réaction de Roland Ries, Maire de Strasbourg

« J'ai pris connaissance de la décision du tribunal administratif, qui vient de suspendre l'arrêté municipal rendant obligatoire le port du masque dans les espaces publics les plus fréquentés, aux heures de pointe, c'est-à-dire là où les distances physiques ne peuvent pas toujours être respectées à cause de la densité du public.

La réussite de la sortie du confinement passe pourtant par le respect de l'ensemble des gestes barrières.

C'était le sens de la recommandation du conseil consultatif de Strasbourg, au sein duquel tous les scientifiques ont suggéré la prise d'un arrêté demandant le port du masque dans les espaces publics les plus concernés par les risques.

J'y voyais d'abord une opportunité de sensibilisation et de pédagogie, accompagnée par des équipages chargés de prévention qui expliquaient au public les bonnes conduites à tenir pour se protéger et pour protéger les autres. Je prends acte de la décision du tribunal administratif, mais maintiens de façon très déterminée mes recommandations à l'égard des Strasbourgeois : dès qu'il y a du monde dans l'espace public, portez un masque ! Et respectez l'ensemble des gestes barrières. Les équipages de prévention vont naturellement poursuivre leur travail de sensibilisation et de pédagogie dans l'espace public pour parvenir à cet objectif.

Nous sortirons ainsi plus vite et plus sûrement de cette période si difficile. »